

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 24 (1944)
Heft: 6

Artikel: Insigne sportif suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888796>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ACTIVITÉ DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE PENDANT LE MOIS DE MAI 1944

Le volume des échanges franco-suisses diminue comme la « peau de chagrin ». Quoique la France et la Suisse soient pour le moment, en dehors du centre des opérations militaires, la situation générale actuelle pèse lourdement sur les relations économiques des deux pays. Dans l'intérêt de l'un comme de l'autre, souhaitons qu'un courant d'affaires, si réduit soit-il, puisse être maintenu entre eux jusqu'au retour de la paix. Il faudrait pouvoir sauvegarder l'héritage du passé et préparer l'avenir. La Chambre de Commerce Suisse en France s'y emploie de toutes ses forces, mais que de difficultés elle rencontre sur son chemin.

Les mailles du filet tendu entre les deux pays se resserrent sans cesse et laissent passer de moins en moins de marchandises. Nos démarches pour obtenir, en faveur de nos Membres, des licences devant leur permettre d'importer ou d'exporter, ont abouti en mai à des résultats beaucoup moins satisfaisants que pendant les mois précédents. Les autorités d'occupation exercent, depuis peu, un contrôle sur l'entrée en France des marchandises suisses, comme sur la sortie vers la Suisse des marchandises françaises. L'une et l'autre de ces opérations ne peuvent être effectuées qu'au vu d'un visa allemand particulièrement difficile à obtenir. Les formalités du côté suisse comme du côté français sont également longues et compliquées. Nous nous efforçons de les simplifier pour nos Adhérents, en intervenant en leur faveur auprès des Administrations compétentes. Les résultats acquis en mai ont été les suivants :

Nombre de licences :	Obtenues	Refusées
Importations suisses en France ..	38	3
Exportations françaises en Suisse ..	17	2

Pour les ventes en France de marchandises suisses, le principal obstacle continue à être le long délai de paiement par compensation, actuellement de douze mois environ et les difficultés pour obtenir des accrédiatifs en banque afin de parer à cet état de choses; plus le déficit du « clearing » franco-suisse augmente — il serait aujourd'hui de l'ordre de 50 millions de francs suisses — plus il faut attendre longtemps la compensation en Suisse des sommes versées en France. Au sujet des ventes en Suisse des marchandises françaises, nous rappelons que ces dernières sont de plus en plus difficiles à trouver et que leur prix trop élevé rend presque impossible leur écoulement en Suisse; nous en avons un exemple frappant avec le vin, le premier article français d'exportation, qui est concurrencé, outre-Jura, par les vins originaires de Hongrie, d'Espagne et d'autres pays.

Nous avions espéré que, par le truchement des compensations de contingents, il aurait pu être remédié à ces difficultés; de nombreux projets ont été mis sur pied, non sans peine, mais peu ont abouti jusqu'à ce jour; malgré tout nous continuons à nous en occuper très activement. La question des transports est de plus en plus cruciale; après avoir été priés, par les Administrations compétentes, de suspendre pendant le mois d'avril nos interventions dans ce domaine, nous les avons reprises en mai, sans beaucoup de succès toutefois.

Par contre, de meilleurs résultats, en mai et au cours des mois précédents, ont été obtenus, en ce qui concerne les recouvrements de créances confiés à la Compagnie, dont les versements au « clearing » franco-suisse ont augmenté; elle a de même poursuivi les démarches en vue d'obtenir les autorisations nécessaires à certains transferts financiers d'un pays à l'autre.

Les demandes d'agents cherchant des maisons suisses à représenter en France continuent à affluer auprès de nos Services; il en est de même des demandes de maisons suisses cherchant des agents en Suisse; mais les offres correspondant aux unes et aux autres sont très rares; notre travail consiste à provoquer ces offres; nos correspondants en Suisse s'y emploient et nous voudrions précisément développer cette branche de notre activité en vue de la reprise des relations économiques franco-suisses au lendemain de la guerre.

En attendant, le marasme actuel du commerce entre les deux pays est confirmé, entre autres, par la diminution du nombre des lettres de caractère commercial, échangées par notre intermédiaire pendant le mois écoulé; au cours de la même période, le délai moyen de transmission de Suisse en France (zone Nord) a été de 13 jours et en sens inverse de 12 jours, contre 13 et 9 jours en avril. Le nombre des laissez-passer obtenus en faveur de nos compatriotes de la région parisienne désireux d'effectuer des voyages d'affaires en Suisse est également en baisse.

Il faut en prendre notre parti : les échanges commerciaux entre France et Suisse souffrent présentement de l'insécurité du moment. Mais, espérons que cette période de stagnation sera de courte durée et que ces échanges retrouveront bientôt toute leur vitalité et d'une façon plus marquée encore que ce ne fut le cas après des éclipses analogues, comme celles de septembre 1939 et juin 1940.

Persévérons !

Gérard de PURY,
Secrétaire Général
de la Chambre de Commerce Suisse en France.

INSIGNE SPORTIF SUISSE

Nous avons publié dans la Revue de mai un article relatif à l'organisation en France des épreuves de l'insigne sportif suisse. Nos correspondants nous ont donné entre temps des renseignements sur les concours organisés en province. Il en ressort que jusqu'à présent des épreuves n'ont été organisées qu'à Toulouse, où elles ont obtenu également un vif succès. En ce qui concerne l'organisation des épreuves à Paris, précisons que l'adresse de M. Boillat est : 8 rue Abel, Paris (12^e). Tél. : Did. 48-33.